Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706816-20160325-31084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux

Vernon
naturellement solidaire

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 2016

Date de convocation : 18/03/2016

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

Conseillers votants : 30

L'an deux mil seize, le vendredi vingt-cinq mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Adjoints

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Luc VOCANSON, M. Philippe CLERY-MELIN, M. Henri-Florent COTTE, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, M. Thierry CALOT, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie LAMARRE à M. Sébastien LECORNU
M. Jean-Claude MARY à M. Steve DUMONT
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Brigitte LIDÔME

Absents :

Mme France BROUTY
M. Philippe NGUYEN THANH
Mme Hélène SEGURA
M. Gabriel SINO
M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Madame Agnès BRENIER

N° 0105/2016

Rapporteur : Léocadie ZINSOU

OBJET : Subventions 2016 aux associations

Commune de VERNON

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2016 adopté lors de la séance du conseil municipal en date du 18 décembre 2015, un crédit de 794 701 € a été ouvert au chapitre 65, article 6574, en vue de l'attribution de subventions de fonctionnement à des personnes de droit privé.

Cette inscription budgétaire 2016 pour l'aide au fonctionnement des associations a été maintenue au même niveau qu'en 2015. Dans le contexte de contraintes budgétaires que connaît la commune, le soutien constant apporté aux associations reconnaît leur rôle dans la vie communale et l'importance du lien social dont elles sont porteuses.

Par ailleurs, l'enveloppe financière consacrée aux subventions d'équipement a été fixée à 25 000 € compte tenu des demandes réceptionnées.

Le soutien financier aux associations illustre la volonté de la commune d'accompagner la vie associative. Il s'inscrit dans le cadre d'une politique globale portée par la municipalité.

Une action importante est en effet engagée pour mettre aux normes l'offre de locaux associatifs. Le réaménagement de l'ancienne école des Boutardes, et l'affectation aux associations de la totalité de l'ancienne école Marcel Beaufour permettront ainsi, dès les prochains mois, d'améliorer les conditions d'accueil des associations, lesquelles s'étaient considérablement dégradées au cours des dernières années (vétusté, non-respect des normes, dangerosité...).

La pierre angulaire de la politique municipale de soutien à la vie associative sera la constitution d'un service dédié, dont l'activité comprendra quatre volets :

- Centre ressource à la disposition des associations (conseil juridique et budgétaire, recherche de financement, organisation d'évènementiel...) ;
- Promotion de la vie associative (forum annuel, conception de supports de communication...);
- Gestion des locaux associatifs ;
- Suivi administratif et financier des associations subventionnées.

C'est par cette politique globale que la ville entend promouvoir la vie associative qui constitue une richesse et un facteur de qualité de vie et d'attractivité pour Vernon.

S'agissant des subventions 2016, les propositions d'attribution annexées à ce rapport soumises au conseil municipal sont issues d'une méthodologie fondée sur :

- La concertation avec les acteurs associatifs ;
- L'application de critères d'intérêt général ;
- La production d'informations complètes de la part des associations ;
- La prise en compte de l'ensemble des liens entre la commune et les associations (locaux, aides logistiques...) ;
- Un principe général de transparence.

De nombreuses réunions avec les responsables associatifs ont ainsi eu lieu depuis plusieurs mois. Des fiches suiveuses ont été renseignées pour chaque association.

Certaines situations d'excédents financiers ont ainsi pu être identifiées. Considérant que les subventions municipales n'avaient pas vocation à abonder des « bas de laines », il est proposé pour 2016 de suspendre ou réduire les subventions aux associations dont les réserves financières apparaissent nettement supérieures à leur besoin de fonds de roulement.

La priorité est donnée à la dynamique de projet des associations plutôt que de soutenir de simples besoins de fonctionnement. L'implication des acteurs associatifs dans la vie communale, leur contribution à l'animation et la promotion de la ville, ainsi que le lien social généré par leurs actions et leur participation dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, sont pris en considération pour déterminer le montant de la subvention proposée. Dans le domaine sportif, une distinction est opérée entre les associations ayant un objectif de compétition et celles entrées sur une pratique dite «loisirs ».

Comme cela a été indiqué aux associations concernées, certains dossiers parfois incomplets, dont l'instruction est en cours de finalisation, seront présentés ultérieurement, dans le cadre d'une nouvelle délibération.

Enfin, certains montants indiquées dans les tableaux annexés à ce rapport ne correspondent pas à de simples subventions de fonctionnement mais ont été instruits sur la base de projets proposés par les associations. Leur versement effectif sera donc conditionné à la signature d'une convention de partenariat dite « appel à projet », à la réalisation du projet et à son évaluation après production des pièces justificatives.

Aussi, conformément au décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 portant établissement de la liste des pièces justificatives de paiement des communes, des départements, des régions et des établissements publics locaux, l'octroi de toute subvention doit faire l'objet d'une décision attributive nominative de la part de l'assemblée délibérante.

Le présent rapport a donc pour objet :

- de décider de l'attribution nominative des subventions de fonctionnement et d'équipement pour l'année 2016, étant précisé que par combinaison de l'article 10 de la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et des articles 1,2 et 3 du décret 2001-495 du 06 juin 2001 pris pour application de l'article 10 précité, la transparence financière des aides octroyées par les personne publiques est soumise à diverses obligations et notamment, à la passation d'une convention pour les subventions allouées aux organismes de droit privé dont le seuil est supérieur à 23 000 €. Pour rappel, les conventions d'objectifs avec les associations concernées ont été signées en 2015 pour une durée de deux ans.
- de conclure une convention de partenariat dite « appel à projet » définissant les engagements réciproques de l'association et de la commune dans la réalisation du projet.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1111-1, L 1111-2 (1er alinéa), L1611-4 et L 2121-29 (1er alinéa),
Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le budget primitif adopté dans la séance du 18 décembre 2015 pour l'exercice 2016.
Vu la délibération n° 232/2015 rendue exécutoire le 26/06/2015 définissant le modèle de convention à conclure avec chaque association bénéficiaire ainsi que les conditions d'attribution de ces subventions,

Considérant l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement et/ou d'équipement, au titre de l'année 2016, pour les montants et au profit des personnes désignées dans le tableau ci-annexé,
- PRÉCISE que les subventions liées à un projet feront l'objet d'une convention de partenariat dite « appel à projet » et que leur versement sera conditionné à la réalisation effective dudit projet après évaluation et fourniture des pièces justificatives.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectif et celles de partenariat dites « appel à projet », à conclure avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention.

Finances	Avis favorable
Sports et jeunesse	Avis favorable
Affaires sociales, famille, handicap, séniors et logement	Avis favorable
Dynamisation commerciale et évènementiel	Avis favorable
Vie associative, démocratie participative et quartiers	Avis favorable

Commune de VERNON

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

Affaires générales, ressources humaines et emploi	Avis favorable
Education	Avis favorable
Culture, tourisme et ville numérique	Avis favorable
Développement urbain	Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité des votants (Abstention : M. MARY, Mme HAMMOND, Mme LIDÔME, Mme MALIER, M. DUMONT;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

MAIRIE DE VERNON 27200 (Eure)

Signé électroniquement par,
Francois OUZILLEAU

Maire de Vernon, Président du CCAS

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 04/04/2016
publié ou affiché ou notifié le 04/04/2016 est exécutoire.
Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

* Accusé réception en Préfecture
n° 027-212706816-20160325-31084-DE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

AFFAIRES SOCIALES	2016		
	Fonct	projet	invest
ARTICLE COMPTABLE	**6574**		**20421**
Association Jeunesse et Vie — Convention épicerie		25 000 €	
Association Jeunesse et Vie	35 000 €		
Association Mission Locale	31 567 €		
Association des Locataires d'Eure-Habitat	400 €		
Association Solidarité - Partage	3 000 €		
Association Familiale de Vernon	250 €		
Association Vernonnaise pour l'Accueil et le Partage - AVAP	2 800 €		
Association des Paralysés de France	1 000 €		
Association Visiteuses des Malades dans les Etablissements Hôpitaliers de l'Eure - VMEH	200 €		
Association "Oeuvres de Saint Vincent de Paul"	3 900 €		
Association Secours Catholique	1 200 €		
Association Secours Populaire	1 200 €		
Association Locale Formation Adaptation - ALFA	1 000 €		
Permis de conduire		5 000 €	
5 Scooters			6 000 €
Association Restaurants du Cœur	1 500 €		
Association Les Myosotis	150 €		
Association Les Fontaines - Centre Trait d'Union	750 €		
Association Prépare-Toit	700 €		
Espace Laïque Vernonnais	19 000 €		
Association Départementale pour l'Aide à l'Enfance et Aux adultes en Difficulté - ADAEA	300 €		
TOTAL fonctionnement / projet / investissement	103 917 €	30 000 €	6 000 €
TOTAL fonctionnement		133 917 €	
TOTAL fonctionnement + investissement			**139 917 €**

AFFAIRES SCOLAIRES ET EDUCATION	2016		
	Fonct	projet	invest
ARTICLE COMPTABLE	**6574**		**20421**
Coopérative Scolaire école élémentaire Saint Lazare		700 €	
Coopérative Scolaire groupe scolaire François Mitterrand	1 000 €		
Coopérative Scolaire école élémentaire Pierre Bonnard "Coop'in"	600 €		
Coopératives Scolaires "Les Mousseillons"	500 €		
Association Accompagnement et Entraide Scolaire - ACCES	100 €		
TOTAL fonctionnement / projet / investissement	2 200 €	700 €	- €
TOTAL fonctionnement + investissement			**2 900 €**

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

VIE ASSOCIATIVE	2016		
	Fonct	projet	invest
ARTICLE COMPTABLE	**6574**		**20421**
Comité des Fêtes de Vernonnet	750 €		
Association du Petit Val	250 €		
Association Nature et Sentiers Vernonnais	500 €		
L'Ecole du Chat de Vernon	2 000 €		
TOTAL fonctionnement / projet / investissement	3 500 €	- €	- €
TOTAL fonctionnement + investissement			**3 500 €**

RH	2016		
	Fonct	projet	invest
ARTICLE COMPTABLE	**6574**		**20421**
Amicale des Employés Communaux	16 500 €		
TOTAL fonctionnement / projet / investissement	16 500 €	- €	- €
TOTAL fonctionnement + investissement			**16 500 €**

DEV URBAIN	2016		
	Fonct	projet	invest
ARTICLE COMPTABLE	**6574**		**20421**
Société d'Horticulture de Vernon et sa région	200 €		
Association Vernon Train de Vie	1 000 €		
TOTAL fonctionnement / projet / investissement	1 200 €	- €	- €
TOTAL fonctionnement + investissement			**1 200 €**

DYNAMISATION COMMERCIALE		2016		
		Fonct	projet	invest
ARTICLE COMPTABLE		**6574**		**20421**
Union Commerciale de Vernon - Les Vitrines de Vernon		4 500 €		
	Vernon Scintille		5 000 €	
Association Actions Sport	Vernon côté Seine		15 000 €	
Association Rue Carnot Vernon	Les médéviales de Vernon		3 000 €	
Comité de Jumelage		9 700 €		
	SPN rugby - échange avec Massa		1 903 €	
	Chorus Semper Viret, grand concert		3 500 €	
	SPN Football - tournoi féminin		2 000 €	
Comité d'Entente des Associations Patriotiques de Vernon		1 000 €		
TOTAL fonctionnement / projet / investissement		15 200 €	30 403 €	- €
TOTAL fonctionnement + investissement				**45 603 €**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

CULTURE	2016		
	Fonct	projet	invest
ARTICLE COMPTABLE	**6574**		**20421**
Association Les Fuseaux en Seine	150 €		
Club Microtel de Vernon	750 €		
Association Radio Club de Vernon	300 €		
Acquisition remplacement antenne multi bandes vhf uhf			139 €
Association Le Chœur d'Annebault	1 800 €		
Échange linguistique Worcester en avril		1 500 €	
Société Philarmonique de Vernon	26 000 €		
Ciné concert en plein air en juillet		2 000 €	
Le Théâtre de l'Arrosoir	2 400 €		
Société des Amis du Musée Municipal	500 €		
Association Arts Visuels	8 850 €		
Vernon impressionniste la nature et le modèle		250 €	
Association de Lectures en Aventure		600 €	
Association des Donneurs de Voix - bibliothèque sonore	2 200 €		
Le Cercle d'Etudes Vernonnais	1 250 €		
Groupe Photo Région de Vernon	500 €		
Concours photos Festival Normandie Impressionniste		1 500 €	
Rencontres Musicales à Vernon	750 €		
3 concerts publics		1 400 €	
Le Lion, compagnie de l'Eure	2 400 €		
Spectacle Maupassant		300 €	
L'Atelier du Mardi	700 €		
Chorus Semper Viret	2 600 €		
Association Amis de l'Orgue de la Collégiale de Vernon	2 200 €		
Association Un Autre Regard	700 €		
Ciné concert		1 000 €	
Association Jazzic Instinct	500 €		
L'Outil en Main	1 200 €		
Association Le Cercle du Bateau Atelier de Vernon	4 000 €		
Concours de peinture		1 400 €	
Association Kiwanis Club de Vernon	500 €		
Association Very T Production	1 000 €		
Festival Musique de Chambre de Giverny		7 000 €	
Actions pédagogiques		1 000 €	
Club 41 de Vernon Journées de sculpture sur pierre de Vernon		500 €	
Festival du Vexin		2 500 €	
Festival Cultures Croisées		1 800 €	
Association Lire C'est Vivre Salon du livre		10 000 €	
TOTAL fonctionnement / projet / investissement	61 250.00 €	32 750.00 €	139.00 €
TOTAL fonctionnement		94 000.00 €	
TOTAL fonctionnement + investissement			**94 139.00 €**

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

SPORT		2016		
		Fonct	projet	invest
ARTICLE COMPTABLE		**6574**		**20421**
Association du Collège César Lemaitre		400 €		
Association Sportive Collège ARIANE		400 €		
Association Sportive Collège Cervantès		400 €		
Association Sportive Lycée DUMEZIL		400 €		
	Participation aux qualifications du championnat de France x 3		750 €	
Association MUAY THAI		600 €		
Association Sportive Collège SAINT ADJUTOR		400 €		
Association Sportive Aïkido de Vernon ASAV	Stage d'apprentissage		300 €	
AVENIR DE VERNON		24 000 €		
	aide à l'emploi	21 420 €		
	Classe à option		2 160 €	
	Organisation finale régionale poussins poussines		1 000 €	
	Organisation championnat finale zone nord individuel féminine		1 200 €	
	Gala annuel et 130 ans du club		2 000 €	
	Ecole municipale du sport		720 €	
	Piste de tumbling			3 500 €
CLUB FULL CONTACT VERNONNAIS		1 800 €		
C.S.A.D.N		15 000 €		
	aide à l'emploi	1 200 €		
Cercle d'Escrime de Vernon		5 000 €		
	Tournoi de vernon		1 000 €	
	Ecole municipale du sport		720 €	
Club Alpin Français de Vernon	Escalade en milieu naturel		1 000 €	
COMPAGNIE D'ARC DE VERNON		2 500 €		
	Ecole municipale du sport		400 €	
EMULATION NAUTIQUE DE VERNON		4 000 €		
	Challenge inter collèges ergomètre		400 €	
LA LIGNE DE L'EAU L L O		4 500 €		
Les Lions - Triathlon		3 000 €		
	Trial		3 000 €	
SMV HAND BALL		35 000 €		
	Classe à option		2 880 €	
	Jouons ensemble		240 €	
	Ecole municipale du sport		720 €	
	Partenariat		15 000 €	
	Acquisition fauteuils handicapés			3 260 €
SPN		132 900 €		
	Pack activités multi sport		2 500 €	
	aide à l'emploi	40 152 €		
SPN ATHLETISME	Vernon Tout Court		3 000 €	
	Meeting national		2 500 €	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

SPORT		2016		
		Fonct	projet	invest
	ARTICLE COMPTABLE	**6574**		**20421**
SPN BADMINTON	Tournoi privé		600 €	
SPN BASKET	Classe à option		1 440 €	
	Ecole municipale du sport		720 €	
	Tournoi 3 x 3 pendant la foire aux cerises		1 700 €	
SPN CANOE KAYAK	Animation l'Eure en seine		3 500 €	
	Acquisition stand up paddle			2 700 €
SPN FOOT	Cycle sport adapté et journée sport adapté		1 000 €	
	Animation euro 2016		2 500 €	
SPN CLAQUETTES	Ecole municipale du sport		280 €	
	Acquisition sono			720 €
SPN KARATE	Master des arts martiaux		3 000 €	
SPN PLONGEE	Sortie formation jeunes de 8 à 16 ans		2 000 €	
	Tir sous marin sur cibles		400 €	
SPN RUGBY	Kit pédagogique flag rugby			375 €
SPN TENNIS DE TABLE	Animation sport pour tous		500 €	
SPN Twirling Bâton	Participation au championnat d' Europe du Nord		1 000 €	
TEAM SENSAS GARDON VERNONNAIS		700 €		
TENNIS CLUB DE VERNON		20 000 €		
	Animation tennis après cancer		850 €	
	Ecole municipale du sport		720 €	
	Journée de rencontre personnes handicapées		1 000 €	
	Action handi tennis		1 500 €	
	Acquisition panneaux de score, filets et bancs			500 €
TIR SPORTIF Vernon		1 800 €		
VCV Course		5 000 €		
	Compétition élite cycliste sur Vernon		3 000 €	
VCV Cyclo	Organisation 19è randonnée tout terrain		1 200 €	
VERNON PETANQUE		4 000 €		
Yacht Club de Vernon		3 200 €		
	Ecole municipale du sport		600 €	
	Participation au programme de régates (partenariat)		500 €	
	Floquage bateau Ville de Vernon tour des ports de la Manche			750 €
	Organisation des 70 ans du club		750 €	
	Acquisition 4 optimistes			2 339 €
	Acquisition remorque			895 €
	TOTAL fonctionnement / projet / investissement	265 000 €	70 250 €	15 039 €
	TOTAL aide à l'emploi	62 772 €		
	TOTAL fonctionnement grille	327 772 €		
	TOTAL subventions de fonctionnement (grille, projets et aide à l'emploi)		398 022 €	
	TOTAL subventions de fonctionnement (grille, projets et aide à l'emploi) + investissement			**413 061 €**